

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-SAUVEUR**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 AOÛT 2015

A une séance extraordinaire tenue le 31 août 2015 à 17 heures 00 à l'Hôtel de Ville situé au 1, Place de la Mairie, Saint-Sauveur (Québec).

SONT PRÉSENTS:

Son honneur le maire	Jacques Gariépy
Mesdames les conseillère	Diane Dufour-Flynn Julie Gratton
Messieurs les conseillers	Normand Leroux

formant quorum;

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Le directeur général	Jean Beaulieu
Le greffier	Normand Patrice

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette Ville est convoquée par les présentes par Monsieur le maire Jacques Gariépy pour être tenue au lieu ordinaire des séances du conseil **le 31^{ème} JOUR DU MOIS D'AOÛT 2015 À 17 h 00 HEURES** et qu'il y sera pris en considération le sujet suivant :

1. Adoption du projet d'ordre du jour
2. Résultat des soumissions travaux de réfection rue de l'Église entre Hébert et Lalonde
3. Résultat des soumissions travaux de pavage et réfection de trottoirs
4. Engagement secrétaire surnuméraire
5. Engagement préposé à l'écocentre
6. Mandat UMQ achat de pneus
7. Parole au public
8. Levée de l'assemblée

DONNÉ à Saint-Sauveur, ce 27^{ème} jour du mois d'août 2015

Normand Patrice
Greffier

SIGNIFICATION

Le conseil municipal constate et fait mention que l'avis de convocation a été signifié à chacun des membres du conseil tel que requis par la loi.

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Monsieur le Maire Jacques Gariépy procède à l'ouverture de la séance extraordinaire.

RÉSOLUTION 517-08-2015 **ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE: Le projet d'ordre du jour suivant soit accepté tel que déposé:

1. Adoption du projet d'ordre du jour
2. Résultat des soumissions travaux de réfection rue de l'Église entre Hébert et Lalonde
3. Résultat des soumissions travaux de pavage et réfection de trottoirs
4. Engagement secrétaire surnuméraire
5. Engagement préposé à l'écocentre
6. Mandat UMQ achat de pneus
7. Parole au public
8. Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION 518-08-2015 **RÉSULTAT DES SOUMISSIONS** **TRAVAUX DE RÉFECTION RUE DE L'ÉGLISE** **ENTRE HÉBERT ET LALONDE**

ATTENDU : L'ouverture des soumissions en date du 28 août 2015 à 11 h 00 pour les travaux de réfection de la rue de l'Église entre Hébert et Lalonde;

ATTENDU : Que Madame Joanne Richard et Messieurs Jean Beaulieu et Daniel Boisvert agissaient à titre de témoins;

ATTENDU : Que la Ville a reçu sept (7) soumissions présentées par :

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Montant (incluant les taxes)</u>
Daniel Filion Excavation inc	585 955,44 \$
Construction TRB inc	683 861,35 \$
Les constructions CJRB inc	687 137,74 \$
Duroking Construction inc	697 187,27 \$

Inter Chantiers inc	754 386,08 \$
David Riddell inc	831 074,69 \$
9301-3845 Québec inc	850 764,70 \$

ATTENDU : Que la soumission de Daniel Filion Excavation inc est non conforme au devis;

ATTENDU : Le rapport au conseil des ingénieurs MLC associés inc experts conseils en date du 31 août 2015;

ATTENDU : Que les argents pour la présente dépense proviennent du règlement d'emprunt 424-2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE : La plus basse soumission conforme, au montant 683 861,35 \$ incluant les taxes, présentée par Construction TRB inc pour les travaux de réfection de la rue de l'Église entre Hébert et Lalonde est acceptée et que le directeur des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente.

RÉSOLUTION 519-08-2015
RÉSULTAT DES SOUMISSIONS
TRAVAUX DE PAVAGE
ET RÉFECTION DE TROTTOIRS

ATTENDU : L'ouverture des soumissions en date du 28 août 2015 à 11 h 00 pour les travaux de pavage rue de l'Église et rue de la Gare, pavage de la rue des Buses phase 3 et réfection et construction de trottoirs à différents endroits;

ATTENDU : Que Madame Joanne Richard et Messieurs Jean Beaulieu et Daniel Boisvert agissaient à titre de témoins;

ATTENDU : Que la Ville a reçu trois (3) soumissions présentées par :

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Montant (incluant les taxes)</u>
Asphaltage Constructions Anor inc	853 675,87 \$
Uniroc Construction inc	874 723,94 \$
Pavage Multipro inc	974 251,09 \$

ATTENDU : Le rapport au conseil du directeur adjoint des travaux publics et génie en date du 31 août 2015;

ATTENDU : Que les argents pour la présente dépense proviennent du surplus accumulé pour le pavage des rues de l'Église et de la Gare, du règlement d'emprunt 423-2015 pour le pavage de la rue des Buses phase 3 et du règlement d'emprunt 415-2015 pour la réfection et construction de trottoirs à différents endroits;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE : La plus basse soumission conforme, au montant 853 675,87 \$ incluant les taxes, présentée par Asphaltage Constructions Anor inc pour les travaux de pavage des rues de l'Église et de la Gare, pour le pavage de la rue des Buses phase 3 et pour la réfection et construction de trottoirs à différents endroits est acceptée et que le directeur des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente.

RÉSOLUTION 520-08-2015
ENGAGEMENT SECRÉTAIRE TEMPS PARTIEL
EN REMPLACEMENT

ATTENDU Les absences prévues et non prévues des secrétaires des différents services de la Ville;

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur des ressources humaines en date du 19 août 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE : Mme Joanne Tremblay soit embauchée au poste de secrétaire temporaire temps partiel pour effectuer les remplacements des secrétaires des services, lors des absences prévues et non prévues après approbation du directeur général et selon le salaire horaire et les conditions de travail du poste de secrétaire prévu à la convention collective.

RÉSOLUTION 521-08-2015
ENGAGEMENT PRÉPOSÉ TEMPORAIRE
À L'ÉCOCENTRE

ATTENDU Le départ pour un congé sans solde d'une année de la personne préposée à l'écocentre;

ATTENDU Que la personne actuellement préposée temporaire à l'écocentre va remplacer la personne préposée à l'écocentre conséquemment son poste devient vacant et doit être comblé;

ATTENDU Les rencontres et la recommandation du comité de sélection en date du 19 août 2015;

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur des ressources humaines en date du 19 août 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE Madame Christiane Barrette soit engagé pour occuper le poste de préposé temporaire à l'écocentre selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective de travail des employés syndiqués de la Ville de Saint-Sauveur.

RÉSOLUTION 522-08-2015
MANDAT À L'UMQ POUR L'ACHAT
DE PNEUS NEUFS,
RECHAPÉS ET REMOULÉS

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (l'UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement d'achats pour des achats regroupés de pneus;

ATTENDU QUE l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de produits en son nom;

ATTENDU QUE l'article 29.9.2 de la *Loi sur les cités et villes* permet à l'UMQ de déléguer, par entente, une partie de l'exécution du processus contractuel au Centre de services partagés du Québec (CSPQ);

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur désire adhérer à ce dossier d'achats regroupés (DAR-Pneus neufs, rechapés et remoulés) pour se procurer les différents types de pneus identifiés dans une fiche technique d'inscription spécifique, et ce, dans les quantités nécessaires à ses activités.

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE la Ville de Saint-Sauveur confirme son adhésion à ce regroupement – DAR-Pneus géré par CSPQ pour la période du 1^{er} avril 2016 au le 31 mars 2019 (3 ans);

QUE la Ville de Saint-Sauveur confie au CSPQ, par l'entremise de l'UMQ, le processus menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés pour les différents types de pneus nécessaires aux activités de la Ville de Saint-Sauveur;

QUE la Ville de Saint-Sauveur consent à ce que l'UMQ délègue au CSPQ, l'exécution de la présente entente;

QUE la Ville de Saint-Sauveur s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés la fiche technique d'inscription transmise qui visent à connaître une estimation des quantités annuelles des divers types de pneus dont elle prévoit avoir besoin;

QUE la Ville de Saint-Sauveur estime ses besoins en pneus pour la durée du contrat de 3 ans à environ 75 000 \$;

QUE la Ville de Saint-Sauveur s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;

QUE la Ville de Saint-Sauveur reconnaît que, selon leur politique administrative, le CSPQ percevra, directement auprès des fournisseurs-adjudicataires, un frais de gestion établi à 1 % (0.6% versé au CSPQ et 0.4% à l'UMQ) qui sera inclus dans les prix de vente des pneus.

QUE la Ville de Saint-Sauveur reconnaît, selon la politique administrative du CSPQ, qu'elle devra être abonnée au Portail d'approvisionnement du CSPQ et d'en assumer le coût d'abonnement annuel établi actuellement à 500.00 \$ par code d'accès par individu, pour être inscrit à ce DAR-Pneus et bénéficier de l'ensemble des achats regroupés offerts par le CSPQ.

PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de question est mise à la disposition de l'assistance.

RÉSOLUTION 523-08-2015 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : La séance extraordinaire soit levée tous les sujets inclus à l'avis de convocation ayant été soumis au conseil pour décision.

Normand Patrice
Greffier

Jacques Gariépy
Maire